

# Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

En apprentissage • Coursus complet



## Définition du métier :

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Il accueille et accompagne des jeunes enfants et leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Il exerce une fonction éducative auprès des jeunes enfants qui lui sont confiés. L'E.J.E travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médico-sociaux...

## Lieux d'exercice :

Le métier d'éducateur de jeunes enfants s'exerce dans des structures d'accueil dites classiques telles que les multi-accueils, les relais assistants maternels, les lieux d'accueil enfants-parents, les micro-crèches, les crèches familiales, et dans des structures dites spécialisées telles que les services pédiatriques des hôpitaux, les pouponnières, les CAMSP, les services de pédopsychiatrie, les SESSAD...

## Modalités d'entrée :

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage\*;
- Avoir trouvé un employeur.
- Avoir satisfait aux épreuves d'admission d'une UFA partenaire : inscription sur Parcoursup & oral d'admission.
- Pour les étudiants, apprentis, ou demandeurs d'emploi :

1<sup>ère</sup> étape :  
pré-inscription sur Parcoursup  
Site : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

2<sup>ème</sup> étape :  
Épreuve orale d'admission  
Durée : 30 minutes  
Échange avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

## Objectifs de la formation :

**La prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille :** L'éducateur de jeunes enfants est porteur de la socialisation de l'enfant en dehors du contexte familial, mais en lien avec lui. Ceci suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques, mais aussi une articulation avec le contexte social et culturel de la famille.

**Un positionnement particulier dans le champ du travail social :** Il a pour mission de lutter contre les risques d'exclusion et d'assurer un accompagnement parental adapté aux contextes familiaux.

**Une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance :** Il est un acteur des politiques sociales. Étant en lien avec l'ensemble de l'environnement de la Petite Enfance, il peut être amené à recenser et formuler des besoins et à être force de propositions pour répondre aux

## Contenu de la formation :

### 4 domaines de formation :

- **DF1 :** Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (500 h)
- **DF2 :** Action éducative en direction du jeune enfant (500 h)
- **DF3 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (250 h)
- **DF4 :** Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 h)

## Approche pédagogique :

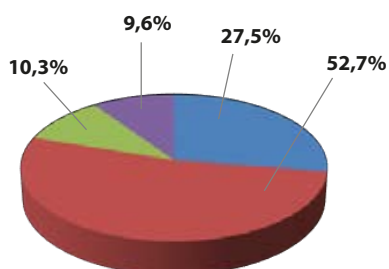
Le Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Unité de Formation par apprentissage (UFA) met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

## Durée de la formation : 3 ans

Entrée en apprentissage possible en 2<sup>ème</sup> année

## Organisation de l'alternance :

### Répartition de l'activité de l'apprenti EJE (contrat de 36 mois)



Formation théorique : 1500 h

Période employeur : 2875 h

Stage hors employeur : 560 h

Congés payés : 525 h

\* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.



# Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

En apprentissage • Coursus complet



## Modalités d'évaluation :

### 2 épreuves par domaine de formation

#### • DF1 : Accueil et Accompagnement du jeune enfant et de sa famille

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Mémoire de pratique professionnelle

#### • DF 2 : Action éducative en direction du jeune enfant

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Dossier d'actions éducatives
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Démarche de santé et de prévention

#### • DF 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Élaboration d'une communication professionnelle
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

#### • DF 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- 1<sup>ère</sup> épreuve : Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale
- 2<sup>ème</sup> épreuve : Contrôle de connaissances

**Chaque domaine est validé séparément :** pour valider chacun de ces domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10/20.

## Orientation post formation :

L'éducateur de jeunes enfants peut, avec de l'expérience professionnelle, prendre la responsabilité d'une structure d'accueil classique (décret du 7 juin 2010 : direction d'une structure de 20 places maximum avec 3 ans d'expérience professionnelle minimum). Depuis la réforme du diplôme du 22/08/18, l'Éducateur de Jeunes Enfants peut prétendre à accéder à un master après l'obtention de son Diplôme d'État ou poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS ;
- Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, DEIS ;
- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale, CAFDES.

## Modalités d'accès à la formation et délai :

- Inscription aux épreuves d'admission selon le calendrier de l'UFA choisie
- Inscription auprès de l'UFA
- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours : première quinzaine de septembre (Prendre contact avec l'UFA)

## Tarifs :

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT / FPH / FPE) : sur devis, nous contacter

## CFA : votre contact apprentissage



Aurélien GISPALOU

06 44 38 51 31

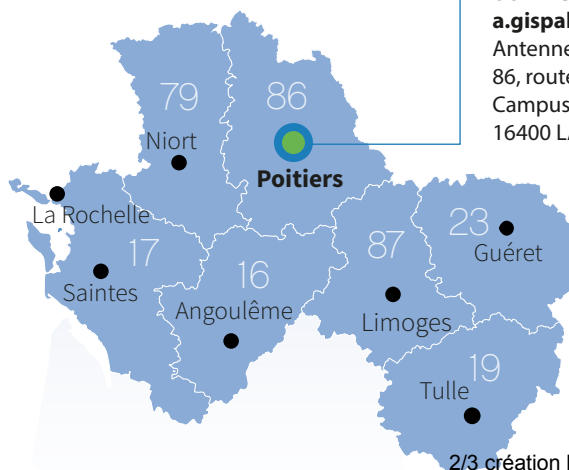
[a.gispalou@cf-sanitaire-social.org](mailto:a.gispalou@cf-sanitaire-social.org)

Antenne d'Angoulême

86, route de breuty

Campus Santé Angoulême

16400 LA COURONNE



2/3 création le 5/2/21

Siège du CFA  
14 bis rue d'Inkermann BP 29105  
79061 NIORT cedex 09

05 49 79 53 33  
[www.cf-sanitaire-social.org](http://www.cf-sanitaire-social.org)  
[contact@cf-sanitaire-social.org](mailto:contact@cf-sanitaire-social.org)

cfa sansoc  
<https://www.facebook.com/CFA-Sanitaire-Social>  
-Nouvelle-Aquitaine-659899184168915

## Le centre de formations partenaire



IRTS Nouvelle-Aquitaine  
site de Poitiers  
Rue Georges Guynemer,  
86000 Poitiers

# Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants (DE EJE)

En apprentissage • Coursus complet

## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des jeunes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).

## La rémunération de l'apprenti :

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées.

La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 79% du SMIC.

**Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :**

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	30% du SMIC	50% du SMIC	65% du SMIC*	100% du SMIC*
2 <sup>ème</sup> année		60% du SMIC	75% du SMIC*	100% du SMIC*
3 <sup>ème</sup> année		70% du SMIC	85% du SMIC*	100% du SMIC*

**Dans un établissement relevant d'une autre branche ou de la Fonction Publique :**

	- de 18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2 <sup>ème</sup> année		51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
3 <sup>ème</sup> année		67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*

\* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

## Les modalités d'exécution

### Le statut de l'apprenti :

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles applicables aux salariés de l'établissement (horaires, prise de congés, avantages...)

### Date et signature du contrat :

Le contrat d'apprentissage peut être signé jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

### Période d'essai :

Les 45 premiers jours de travail constituent une période d'essai pendant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties sans indemnité.

### Temps de travail :

La durée de travail de l'apprenti comprend le temps passé en entreprise, en stage et en cours.

### Congés payés :

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables, l'apprenti bénéficie de 25 jours ouvrés par an ou 30 jours ouvrables et 5 jours de congés supplémentaires pour révision.

### Carte d'étudiant :

L'apprenti bénéficie d'une carte d'étudiant des métiers donnant droit à des réductions ou à certains avantages.